

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 27245 A1

(51) Cl. internationale :
B62D 41/00; B60Q 1/26

(43) Date de publication :
01.03.2005

(21) N° Dépôt :
27832

(22) Date de Dépôt :
18.08.2004

(71) Demandeur(s) :
MACHETEL HENRI, 56, BOULEVARD NEY 75018 PARIS (FR)

(72) Inventeur(s) :
MACHETEL HENRI

(74) Mandataire :
MOHAMMED DAKOR

(54) Titre : **INDICATEUR DE SECURITE DIRECTIVE POUR VEHICULES LONGS**

(57) Abrégé : ABSENT

BREVET D'INVENTION

“ INDICATEUR DE SECURITE DIRECTIVE

POUR

VEHICULES LONGS “

REALISATEUR : Monsieur Henri MACHETEL

■ 27245

01 MARS 2005

La présente invention concerne un indicateur de sécurité pour véhicule poids lourds autocar matériels TP de grande longueur.

Les indicateurs existents actuellement sont discutables sur le plan sécurité car ils ne permettent pas de signaler au véhicule suiveur des manœuvres successives nécessaires lorsqu'un ensemble routier est suffisamment long pour ne pas pouvoir tourner directement en gardant sa trajectoire, sur toute ou en agglomération.

En outre, nous nous trouvons devant une circulation de plus en plus dense, qui rend délicates de telles manœuvres.

L'indicateur, selon l'invention, remédie à cet inconvénient, et vient compléter les clignotants actuels. Il est caractérisé en ce qu'il est constitué d'un jeu de deux boîtiers dont une face arrière est pourvue de moyen de visualisation de flèches superposées, relié à des moyens de commande et d'alimentation. Les flèches superposées sont d'abord sensiblement verticales puis inclinées et horizontales et dirigées en direction opposée.

Celui-ci va être décrit plus en détail en référence aux dessins joints qui représentent

-fig.1 une vue en perspective arrière du dispositif

-fig.2 une vue en coupe selon A A de la figure 1

Cet indicateur de direction, selon l'invention, est constitué par un jeu de deux boîtiers parallélépipédiques (1) dont une face (2) destinée à être orientée vers l'arrière de véhicule, est réalisée en matière plastique translucide portant 3 flèches successives (3), (3') dont les contours sont dépolis, indiquant les manœuvres que va effectuer le véhicule, à droite puis à gauche et inversement.

**Derrière cette face translucide (2), et à l'intérieur du boîtier, sont disposées de plusieurs ampoules électrique (4), (4') avec des intensités différentes sur les 3 flèches.
La flèche à l'embase verticale intensité faible
La deuxième flèche avec une intensité supérieure
La troisième flèche avec une intensité plus forte pour attirer l'intention des véhicules suiveurs**

**Ces allumages s'effectues d'une façon répétitive et synchroniser avec les clignotants
Ces allumages sont disposés en avant d'élément réfléchissant pouvant être constituées d'une feuille d'aluminium réfléchissante (9) disposée contre le fond (5) du boîtier (1).**

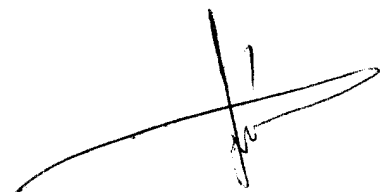
Un faisceau (6) de fils standard relie les 3 ampoules par un branchement dit en parallèle branchées sur les fils des clignotants. Les trois flèches en matière plastique souple (3), (3'), (3'') transparentes et teintées par exemple en rouge, sont rapportées par collage intérieurement sur une plaque (2) translucide par exemple en matière plastique type plexiglas formant le boîtier (1) en vis-à-vis respectivement des ampoules (4), (4'), (4'').

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le circuit comporte des moyens (8) constitué :

- **soit d'un bloc d'allumage instantané des 3 ampoules (4), (4'), (4'') permettant de mieux capter l'intention des conducteurs suiveurs avec les flèches (3), (3'), (3''), branchement en série des 3 ampoules prises en parallèle avec les clignotants.**
- **Soit d'un bloc d'allumage avec allumage progressif flèche par flèche.**

Sur le boîtier (1) les flèches sont positionnées de la façon suivante dans le cas d'un boîtier de droite (cas illustré).

La flèche inférieure (3) est disposée verticalement sur la ligne médiane ou légèrement décalée sur la gauche par rapport à celle-ci.



- 3 -

- la deuxième flèche (3') du boîtier est décalée et inclinée sur la gauche par rapport à l'axe médian, espacée au-dessus de la flèche (3).
- la troisième flèche (supérieure) (3'') est espacée au-dessus de la flèche centrale (3'), elle est disposée horizontalement avec pointe dirigée vers la droite et partie arrière recourbée vers le bas, demeurant sur la gauche au-dessus de la flèche (3')

Cette disposition est inversée sur le boîtier de gauche non représenté.

Pour les pays dans lesquels la circulation est à gauche les boîtiers seront inversés, c'est-à-dire :

- la flèche inférieure (3) est disposée bien entendu verticalement.
- la deuxième flèche (3') du boîtier est décalée et inclinée sur la droite par rapport à l'axe médian, espacée au-dessus de la flèche (3) .
- la troisième flèche (3'') du boîtier supérieure est espacée au dessus de la flèche centrale (3'). Elle est disposée horizontalement avec la pointe dirigée vers la gauche et la partie arrière recourbée vers le bas, demeurant sur la droite au-dessus de la flèche (3').

Un tel dispositif permet d'éviter les inconvénients de l'état antérieur, à savoir :

Un certain nombre de conducteurs de Poids Lourds, Semi-remorques, Remorques agricoles et Autocars, désirant tourner à droite, mettent, dans un premier temps, le clignotant à gauche, puis ils déportent, dans tous les cas, leur véhicule sur la gauche. Pendant ce laps de temps, le véhicule suiveur ne comprend pas toujours la manœuvre, et pendant que le clignotant est mis à gauche, le véhicule arrière risque d'emprunter la file de droite et d'être alors coincé, lorsque le premier met le clignotant à droite et tourne dans cette direction.

Cette interprétation des feux actuels clignotants est mal interprétée et peut prêter à confusion avec risque d'accidents, compte tenu de ces deux manœuvres successives.

Le système selon l'invention évite donc de tels risques en prévenant clairement le véhicule suiveur de déport préalable à la manœuvre.

Cet indicateur de direction peut s'adapter en ensemble prêt à monter sur les véhicules Poids Lourds ou autres mentionnés ci-dessus.

Dans le cas de nouvelles fabrications de véhicules, il y aura lieu de prévoir deux emboutissages à l'arrière droit et à l'arrière gauche du véhicule pour que ces boîtiers soient incorporés à l'intérieur des carrosseries. Ce système a pour but d'apporter un complément de sécurité pour tous et n'est pas limité aux modes de réalisation illustrés. Ainsi le nombre de flèches n'est pas limité, de même que les moyens de les définir.



RE V E N D I C A T I O N

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

- 1) **Indicateur de direction pour véhicules POIDS LOURDS, REMORQUES, REMORQUES AGRICOLES, et AUTOCARS** caractérisé en ce qu'il est constitué d'un jeu de 2 boîtiers dont 1 face arrière est pourvue de moyens de visualisation (3), (4), définissant des flèches superposées, d'abord sensiblement verticales puis inclinées et horizontales et dirigées en direction opposée, reliée à des moyens de commande et d'alimentation (6), (7), (6).
- 2) **L'indicateur, selon revendication 1** caractérisé en ce que la face arrière du boîtier consiste en une matière translucide et comporte 3 flèches successives : la 1^{ère} flèche (3) étant verticale, la 2^{ème} flèche (3') étant inclinée, la 3^{ème} flèche (3'') étant horizontale, disposée en avant d'éléments d'éclairage (4), (4'), (4'') et éléments réfléchissants (9).
- 3) **Indicateur de direction selon la revendication 2**, caractérisé en ce que le boîtier (2) comporte un fond (5) sur lequel est prévue une feuille d'aluminium réfléchissante (9).
- 4) **Indicateur de direction selon la revendication 2**, caractérisé en ce que les flèches (3), (3'), (3''), sont illuminées par des ampoules (4), (4'), (4''), prévues derrière chacune des flèches.
- 5) **Indicateur de direction selon la revendication 4**, caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier (8) de commande simultanée d'allumage des ampoules ou allumage progressif des 3 flèches avec intensités différentes (4), (4'), (4''), montées en série, sur un circuit en parallèle, avec les clignotants du véhicule.
- 6) **Indicateur de direction selon la revendication 4**, caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier (2) d'allumage des ampoules décalées successivement de bas en haut (4), (4'), (4''), ce qui permet l'allumage successif des flèches.



112

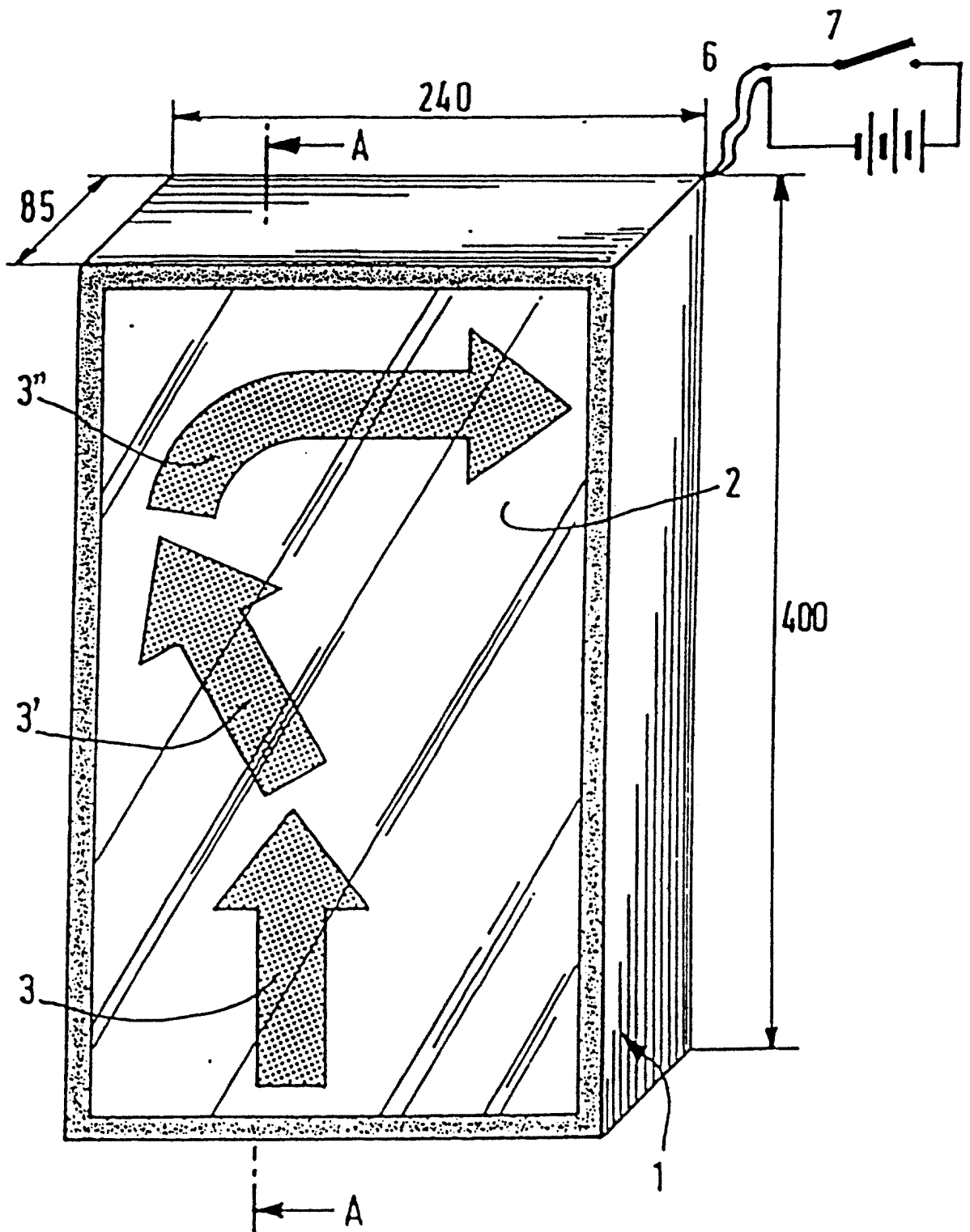


FIG.1

2/2

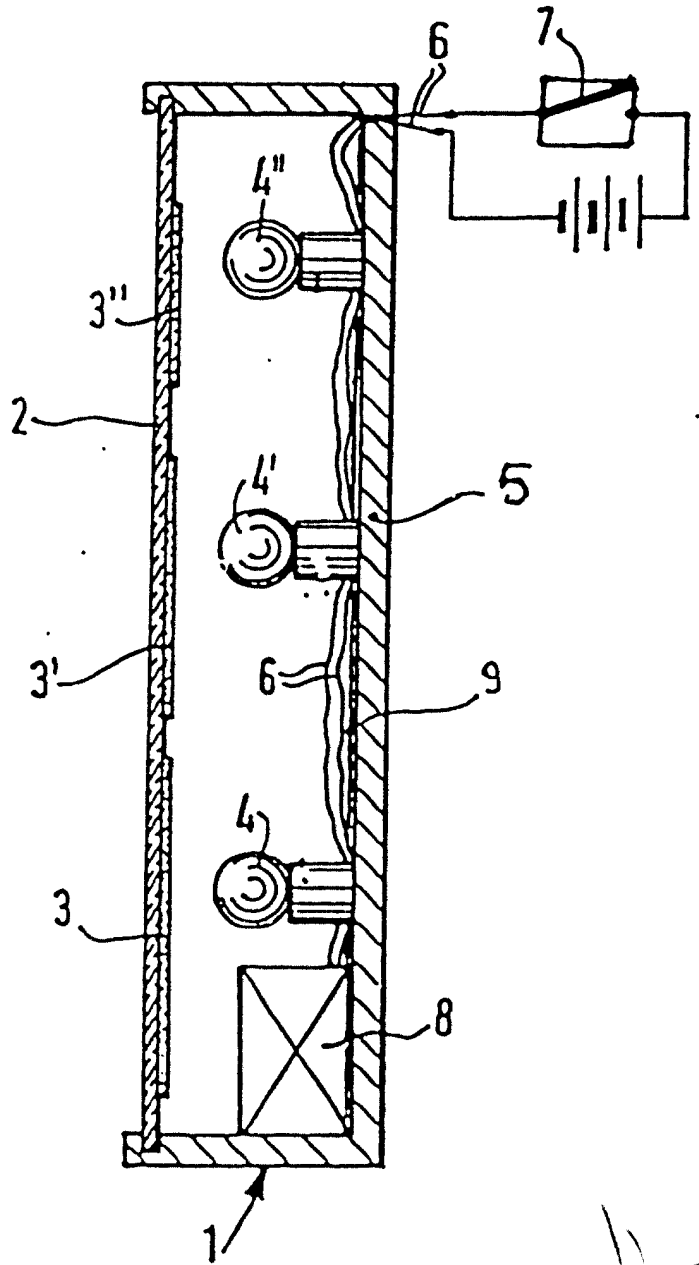


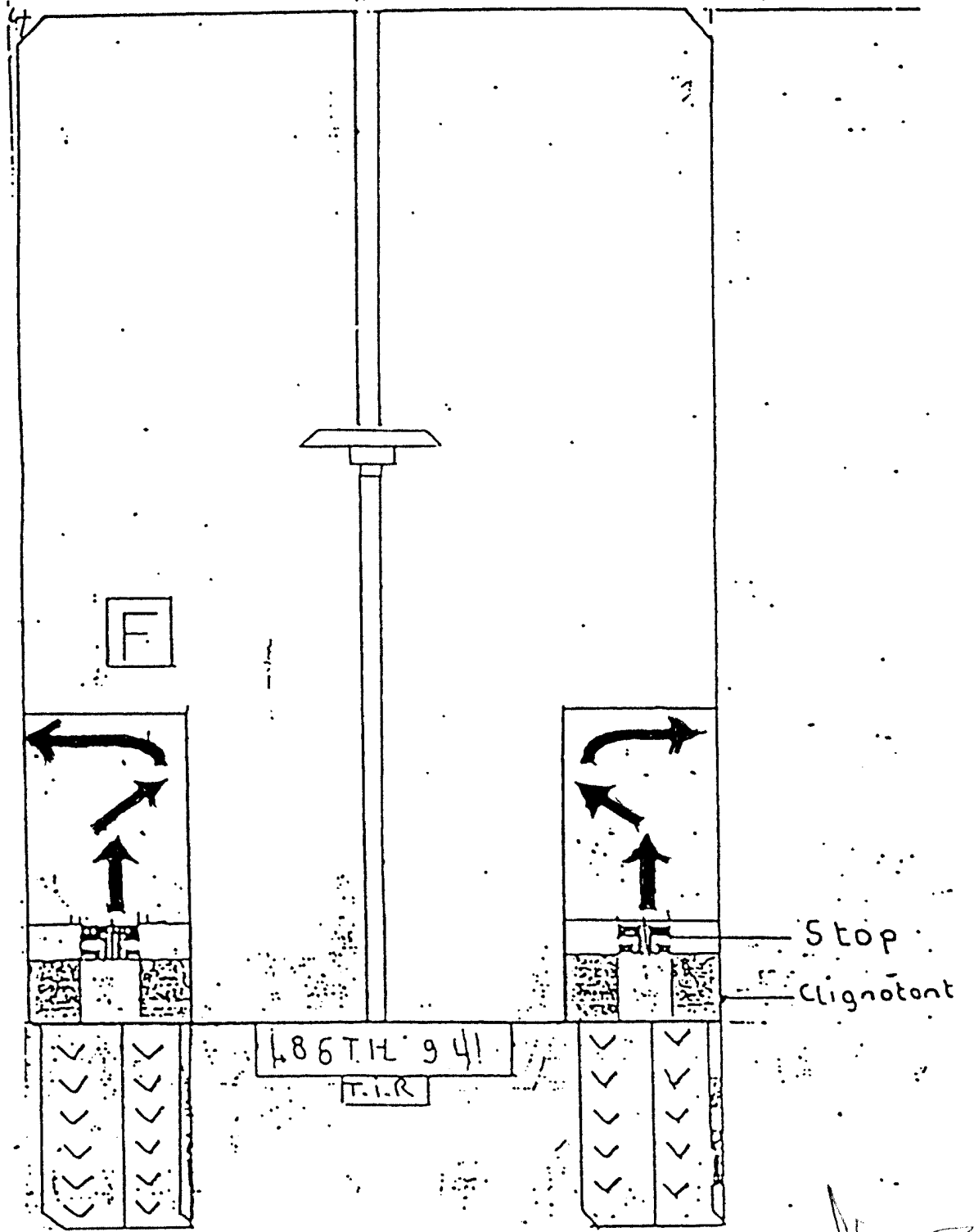
FIG. 2

“ INDICATEUR DE SECURITE DIRECTIVE

POUR

3/4

VEHICULES LONGS “



4/4

